RA2LC n°19, Vol.2 – septembre 2026
Soumission | 19-08-2026
Publication | 30-09-2026



Ziglôbitha,
Revue des **A**rts, **L**inguistique,
Littérature & **C**ivilisations
Université Peleforo Gon Coulibaly - Korhogo

RECENTRATION DES STRATEGIES UNILATERALES

Dr RANDRIANASOLO Joseph
Diplôme National de Docteur Aménagement
Université de Perpignan Via Domitia France
Enseignant-Chercheur à l'Institut Supérieur des Techniques de l'Environnement
Université de Fianarantsoa – Madagascar
jo18randrianasolo@gmail.com

Résumé : Les ruraux opposent une résistance passive à l'imposition unilatérale de l'État en matière foncière. Cette méfiance a de lourdes conséquences économiques : la productivité chute. Les ruraux craignent d'être expulsés et n'osent pas investir, tandis que l'État et les bailleurs exigent des rendements élevés. Leur stratégie est de "gagner du temps". L'exemple de MANOMBO ANDOHARANO est parlant : 5000 Ha de rizières en 1998, détruites en 1999. Il a fallu 8 ans pour qu'un bailleur investisse 9,202 millions d'UC. Après des décenniess, la position de l'État n'a pas changé. Le pays reste parmi les plus pauvres. Avec une agriculture en panne, des intrants chers, des moyens archaïques et une insécurité foncière, les ruraux se limitent à l'autosubsistance. Tant que l'État ne lèvera pas la méfiance, aucune relance agricole n'est possible.

Mots-cles : Productivité, résistance passive, unilatéral, autosubsistance.

REFOCUSING OF UNILATERAL STRATEGIES

Abstract : Rural populations offer passive resistance to the state's unilateral imposition of land rights. This mistrust has serious economic consequences: productivity is plummeting. Rural populations fear eviction and are hesitant to invest, while the state and donors demand high returns. Their strategy is to "buy time." The example of Manombo Andoharano is telling: 5,000 hectares of rice paddies in 1998, destroyed in 1999. It took eight years for a donor to invest 9.202 million UA. After a few decades, the state's position has not changed. The country remains among the poorest. With a failing agricultural sector, expensive inputs, outdated methods, and land insecurity, rural populations are limited to subsistence farming. As long as the state does not overcome this mistrust, no agricultural revitalization is possible.

Keywords : Productivity, passive resistance, unilateral, subsistence farming.

INTRODUCTION

Dans son désir de régner seul et devenir l'unique monarque de Madagascar, le Roi Merina Andrianampoinimerina (1787-1810) n'a eu de cesse de déclarer à chacun de ses discours durant ses 23 ans de règne : « ny ranomasina no valam-parihiriko[1] » et « ny vary sy izaho dia iray ihany[2] ».

Durant la colonisation française, l' « act Torrens[3] » a été mis en vigueur.

Depuis l'indépendance, en 1960 le Président Philibert TSIRANANA a instauré : « ny polotikan'ny kibo[4] ».

Mais s'il est un constat sans appel, la stratégie de l'Etat concernant l'imposition unilatérale a suscité des résistances passives des ruraux engendrant de graves conséquences sur le plan économique et social, tout en impactant sur la productivité à cause des doutes persistants et des revendications sans réponse et non réalisées. D'une part, les ruraux appréhendent d'être expulsés de leurs terres et sollicitent de demander des meilleurs conditions de production ; d'autre part, l'Etat ainsi que les bailleurs de fonds réclament d'eux des rendements conséquents. Dans cette situation, les ruraux ont adopté des stratégies visant à gagner du temps et qui semblent efficaces. Le cas de MANOMBO ANDOHARANO est excplicite. En 1998, ce grand périmètre produisait encore du riz sur plus de 5000 Ha. En 1999, une forte crue a dévasté le barrage, et depuis plus rien. Il a fallu plus de huit ans pour qu'un bailleur de fonds investisse pour 9,202 millions d'UC[5]. Néanmoins, en deux décennies, la position des dirigeants n'ont guère évolué. La région n'a cessé de se paupériser. Face à cette situation de crise alimentaire sans précedent : par quelle mesure pourrions-nous envisager de trouver une entente entre l'Etat et ses administrés ?Le pouvoir régalien de l'Etat suffira-t-il à calmer le sentiment de rejet de la population paysanne l'incitant à une démotivation dans leurs activités ? Tous les paramètres et les indicateurs économiques virent au rouge : la paupérisation de la population, l'insécurité dans les campagnes, le prix exorbitant des intrants, les moyens de production désuets et figés à la mécanisation cristallisent cette absence d'envie de produire. Le problème foncier reste en suspens mais déterminant, la productivité diminue au stade de l'autosubsistance. L'Etat se doit de changer d'attitude et amorce une

[1] « La mer est la limite de mes rizières »

[2] « Ma personne et le riz constituent une seule et même entité »

[3] « Un système juridique du foncier cautionné par l'Etat »

[4] « La politique du ventre traduite en autosuffisance alimentaire »

[5] Unité de compte

nouvelle stratégie, d'abord par effet d'annonce, puis par des expérimentations ponctuelles. Cet article comporte trois parties :
- Difficultés de mise en place d'aménagement pour un développement harmonieux de la région ;
- Défis de l'aménagement et progression de la sécurisation foncière ;
- Sécurisation des pratiques et mobilisation du foncier.

1. Difficultés de mise en place d'aménagement pour un développement harmonieux de la région

L'effort du pouvoir est louable mais sporadique et sélectif. Le choix des quelques zônes privilégiées et choisies amènent un décalage et un fossé plus profond avec le reste des périmètres de la région. Il est évident que satisfaire tous les ruraux et réaliser la réhabilitation de tous les périmètres de la région est une entreprise titanesque, et financièrement difficile pour les conditions des bailleurs de fonds. Aussi le choix est tout simplement dicté par la politique, comme celui du Bas-MANGOKY, qui a reçu la visite du chef de l'Etat.

1. 1. Suspiscion des ruraux face au modernisme prone par l'Etat

Sans se montrer apte à toute évolution technologique prônée par les agents de l'Etat, les ruraux ne sont pas moins attentifs aux innovations qui pénètrent dans leur cercle de vie. Ils ne se manifestent que tardivement lorsque les premiers résultats tangibles et potentiellement irréversibles dans le cours de leurs activités sont vécus et assurés. Au fur et à mesure de leur apprentissage, ils mêlent méfiance et suspicion avec l'envie de réaliser des avancées significatives ; ce qui entraine la longévité dans le temps de leur intégration dans le système moderne. L'Etat ne doit pas ignorer que l'attitude des acteurs n'est que légitime, et qu'il lui appartient d'accompagner constamment ses partenaires avant de lancer d'autres innovations technologiques. Cette attitude de l'Etat affecte le dynamisme des acteurs qui les rend insensibles à tout changement incompris et inaccepté. Le développement a un prix pour l'Etat et pourrait s'appeler : patience et confiance. Mais qu'en est-il pour un aménagement harmonieux ?

L'objectif de l'Etat est d'octroyer des droits de propriété formalisés et garantis pour tous dont la finalité est une gestion foncière favorable à la production agricole. Ce nouveau statut confère au cultivateur le droit d'emprunter de l'argent à la banque en hypothéquant son terrain afin d'investir dans de nouvelles priorités culturales. Il pourra renforcer son appartenance et sa cohésion sociale au niveau local et communal.

Les stratégies comportent quatre axes : (i) la restructuration, la modernisation et l'informatisation des conservations foncière et topographique ; (ii) l'amélioration et la décentralisation de la gestion foncière ; (iii) la rénovation

de la réglementation foncière et domaniale ; (iv) un programme national de formation aux métiers du foncier.

Les résultats attendus sont nombreux. Tous les services fonciers sont modernisés et restructurés. Les guichets fonciers sont opérationnels au niveau des communes d'implantation. Le cadre légal et règlementaire est rénové.

Les compétences en gestion foncière et domaniale sont renforcées. Les opérations de sécurisation foncière sont intensifiées (immatriculations individuelles et collectives, certificats fonciers). Il y a donc lieu de renforcer la sécurité foncière pour un aménagement harmonieux.

1. 2. Facilitation a l'acces au financement rural : hesitation et atermoiement des acteurs

La finalité est de faire évoluer le secteur agricole de manière rapide et durable, afin de permettre un développement global. L'orientation est donnée par les politiques de crédit au niveau des différents établissements bancaires. L'objectif est de disposer d'institutions de financement adaptées en milieu rural et des systèmes de crédits pratiques. Les stratégies concernent l'adéquation des systèmes de crédit à la facilitation de l'accès aux crédits ruraux pour le développement agricole. Le résultat attendu est que les institutions de financement en milieu rural soient développées en un système adapté et reconnu.

1. 3. Augmentation des espaces cultives pour la securite alimentaire et la lutte contre la pauvrete

Il existe 77 périmètres aménagés dans la région du Sud-ouest. La principale pierre d'achoppement réside en leur irrigation. En considérant la totalité des périmètres irrigués issus de la dernière donnée de la DRDR du Sud-ouest, les surfaces irriguées procurent 19 105 Ha. Il en est de même pour les deux saisons de l'année : sèche et pluvieuse. La saison sèche dure au moins neuf mois de l'année et se répartit en saison sèche chaude et en saison sèche froide. Les trois mois de saison pluvieuse sont mis à profit pour cultiver malgré les éventuels risques d'inondations dues aux crues des cours d'eau provoquées par les intempéries principalement des cyclones.

Chaque année culturale est marquée par des périodes de disette plus ou moins marquées. Les prix des produits alimentaires de base augmentent lorsque les demandes sont largement supérieures aux offres. Les intermédiaires « mpanelanelana » sont légions et constituent de véritables nuisances sur le pouvoir d'achat de la masse paysanne. Sans l'intervention du pouvoir central, par l'importation de 100 à 150 000 tonnes de riz, la situation s'aggraverait. Le riz est importé soit de l'Inde, soit du Pakistan. Quant aux autres produits, manioc et maïs, ils sont tranférés par camion d'une région à une autre. Le manioc séché est acheminé par camions vers le Sud depuis Ankaramena situé

au Sud d'Ambalavao. Quant au maïs, il vient du Nord de Tuléar. La saisonnalité dans le Sud-ouest est fortement marquée par le climat. La stratégie et la finalité pour l'augmentation de l'espace cultivé afin de parvenir à la sécurité alimentaire ne seront qu'une vue de l'esprit si le rendement des produits n'est pas revu à la hausse et d'une façon significative.

Les stratégies consistent à exploiter dans de bonnes conditions les résultats de recherches, à organiser les acteurs par filière et à raffermir les 3 P (partenariat public privé).

2. Defis de l'amenagement et progression de la securisation fonciere

Les entreprises agricoles malgaches dans la région Sud-ouest sont rarissimes et se tournent vers des produits de transformation. Les causes sont nombreuses, mais la plus importante reste le problème de la patrimonialité. Il s'avère, en effet, difficilement possible de recruter au sein d'une direction collégiale et familiale des ouvriers permanents pour servir dans une propriété. Par mesure économique car financièrement insupportable et surtout de crainte d'impôts exorbitants, les façons culturales s'effectuent selon une date prédéterminée. Le jour indiqué, de grand matin, les propriétaires recrutent sur la place du village en se procurant le service de manœuvres essentiellement journaliers « kibaroa ». Les agriculteurs, par ce procédé, essaient de diminuer leurs charges de production pour augmenter la rentabilité de leurs activités. Cette dernière n'est pas pour autant assurée d'une façon permanente car elle est toujours sujette à des aléas agronomiques, techniques et fonciers, climatiques, sanitaires. Il existe toujours des impondérables qui ne permettent d'organiser normalement une saison culturale, sans accroc. La finalité est de contribuer à la réduction de la pauvreté par obtention de revenus et création d'emplois.

L'objectif est l'accroissement des productions pour satisfaire les besoins de la population locale, de l'agro-industrie et du marché d'exportationitation.

Les stratégies concernent le développement des différents segments de filières et le développement de productions variées. Les résultats attendus sont des filières régionales développées et des acteurs structurés.

L'objectif évident est de permettre aux ruraux de produire ensemble : un débit suffisant permet d'irriguer les parcelles en même temps tout en respectant la saison culturale. Il se crée alors une synergie, voire une concurrence sur la productivité. Le vrai défi de l'aménagement serait de diminuer les surfaces en jachères. Un proverbe malgache sied bien à cette situation : « mindrana angady lohataona ka maniraka ny tompony hiasa [6]». Il y a une une amorce de sécurisation foncière véritable.

[6] « Emprunter une bêche au printemps, c'est inciter son propriétaire à aller au champ »

2.1. Efficacite et effectivite de l'administration

Depuis la royauté jusqu'en cette période de transition, chaque régime a toujours considéré le problème foncier comme prioritaire pour la simple raison que la terre et son appartenance touchent la sensibilité de la population, au même titre que la suffisance ou l'insuffisance des produits de première nécessité (PPN), dont le déséquilibre et l'insuffisance peuvent faire basculer le pouvoir en place. Malgré cette crainte pour le foncier, les autorités successives n'ont pas cherché à trouver des solutions pérennes et acceptabes tout autant pour la population que pour l'Etat. L'avantage pour l'Etat se résume à l'application sensu stricto du droit positif qui se limite à l'obtention du titre foncier. Les us et coutumes en matière foncière, le droit coutumier sont souvent cités en cas de litige, mais ne peuvent en aucun moment se sustituer au droit positif. Depuis 1990, et surtout en 2005, l'Etat s'est penché de plus en plus aux « maladies » qui gangrènent le foncier. Le processus de rénovation de la règlementation foncière et domaniale qui permet de revisiter les textes existants devra mettre en exergue notamment la conception d'une procédure de transformation, à la demande de l'usager, du certificat d'occupation foncière en titre foncier[7].

2.2. Transparence et comportement des acteurs

Toutefois, les mesures d'accompagnement suggérées par le Programme National Foncier ne sont pas suffisantes pour la diffusion de cette rénovation de la règlementation foncière. En effet, la majorité de la population de la zone n'ont pas pris connaissance de la réforme foncière qui s'est opérée depuis 2005. Ce handicap est d'autant plus accentué par la pratique communément appelée « tsolotra » ou pot de vin ou corruption, entretenue dans le système et qui rend difficile tout ce qui devrait être normalement et facilement réalisable sans contrepartie. Sans être exhaustive, quelques propositions peuvent être suggérées tout en tenant compte du vécu et non de la théorie bureaucratique :

On pourrait envisager de mettre à la disposition des acteurs, sous forme de « prospectus en bandes dessinées », le code domanial et foncier rédigé en malgache, mais surtout, reproduit selon les dialectes ou patois régionaux des six anciennes provinces. Il ne s'agit pas de ségrégation, loin de là, mais d'une décentralisation effective pronée par les autorités qui n'osent jamais la mettre en pratique. Ces autorités ont la hantise et surtout la crainte de voir résurgir le « fédéralisme ». Aussi, tout ce qui touche ou qui reflète à leurs yeux cette image est considéerée comme néfaste donc interdit. Une volonté d'ordre politique doit être à l'avant-garde de chaque innovation pour catalyser les notables locaux, eux-mêmes « fers de lance » et écoutés par les acteurs de proximité. Les coûts engendrés par ces prospectus devraient être pris en charge entièrement par l'Etat

[7] Lettre de politique foncière à Madagascar.

et les bailleurs de fonds. Les prospectus seront distribués gratuitement. Ils serviront de support aux campagnes d'information, de sensibilisation, et d'adoption progressive des nouvelles lois et des dispositions réglémentaires rattachées. Ces campagnes de longue haleine et périodique par le truchement des émissions radiophoniques nationale et locale, des chansons appropriées. L'essentiel se résume sur l'implication et le bénéfice obtenu par les acteurs-producteurs. Les slogans stériles et démagogiques seront bannis du chapitre foncier.

Il faut rendre opérationnelle une stratégie de communication adaptée à la mentalité paysanne pour une meilleure solution et un résultat symbiotique pour les parties en présence. Il ne faut pas oublier que les résultats sur terrain ne se mesurent à l'aune des rapports mirobolants et intéressés au niveau des techniciens de l'administration ou à la recherche des connaissances qu'on crée comme étant une « cellule d'information indépendante » au sein du Programme National Foncier. Si depuis longtemps, la mentalité s'est dégradée, c'est parce que l'administration a toujours ignoré que la finalité en matière foncière, c'est la confiance des administrés envers ses dirigeants politiques et envers ceux qui sont censés les servir (les agents de l'Etat). Aussi, la méfiance règne, renforcée par les pratiques malsaines de la corruption. La population dédaigne l'administration « fanjakana », de surcroit l'administration foncière où règne sans vergogne et ignominie cette sordide corruption. Alors, tant que cette image négative persiste et que des mesures réelles, tangibles et exemplaires ne soient prises à l'encontre des autorités étatiques et des fonctionnaires véreux, la situation concernant la mise en confiance des acteurs producteurs restera figée.

2.3. Planification de l'amenagement

Il convient de rassurer aussi bien l'administration que les acteurs producteurs, qu'il existe dans cette cacophonie où règne sans partage la corruption, qui néanmoins, reste un phénomène mondial, des hommes et des femmes véritablement intègres et honnêtes. L'administration peut s'appuyer sur ces personnages pour redresser une situation profondément perturbée et désarticulée.

Afin de promouvoir un développement rural avec une bonne gestion foncière, il convient d'avancer quelques propositions à court terme en se basant sur le système.

La lettre de politique foncière élaborée en 2005 a avancé une solution pour résoudre la problématique d'imprécision du droit foncier et de la structure de l'administration foncière par le biais de la rénovation de la règlementation foncière et domaniale.

Aucun impact négatif n'est à craindre pour le développement rural lorsqu'on avance en se focalisant sur les stratégies à adopter en concert avec les bénéficiaires entièrement conquis par ces innovations. La modernisation et l'augmentation de la production dans le cadre de la réforme foncière sont l'affaire de tous.

Les supports doivent servir à consolider et à améliorer la structure et la production : Les agriculteurs doivent être des interlocuteurs valables à tous les niveaux de l'aménagement. Le traditionnel encadrement technique devra se transformer en forum d'échanges et d'évaluation. L'accès au financement pour l'amélioration de la production doit être cautionné par des organismes pouvant jouer le rôle d'interface entre les bailleurs étrangers ou locaux et les acteurs producteurs.

La sécurisation foncière doit être un leitmotiv et une action fulgurante pour l'adjudication perpétuelle des terres aux acteurs producteurs. Elle ne doit plus être de simples slogans de propagande, ni d'arguties bien orchestées (de la poudre aux yeux) pour cacher les détournements de fonds, issus des financements provenant des bailleurs étrangers, perpétrés par des clans de responsables véreux, très patients mais à l'affût de la moindre occasion.

Le Programme National Foncier (PNF) qui a entrepris la rénovation de la politique de l'Etat en matière foncière et qui a implanté des « guichets fonciers » dans quelques régions de l'ile, peut se targuer d'avoir gagné une bataille et non une guerre.

Pour s'assurer l'amélioration et la décentralisation de la gestion foncière le PNF a mis en place une administration foncière de proximité, le guichet foncier communal et/ou inter - communal, en phase de création ; elle sera chargée de la délivrance et de la mutation de certificats fonciers. Les guichets fonciers seront compétents pour la mise en œuvre pratique de la GELOSE [8]. Des PLOF[9] seront réalisés pour chaque commune. Ils consisteront en une carte numérisée des limites territoriales des collectivités et du patrimoine foncier de l'Etat, de la commune et de ses habitants sur le territoire d'une commune. Cette carte des statuts juridiques de la terre portera sur les espaces utilisés par des individus ou par des communautés. Elle sera mise à jour par le guichet foncier et le service topographique régional, et se substituera progressivement au plan de repérage. Elle sera accessible à chacun.

«Une même parcelle peut faire l'objet de différents droits emboîtés ; si certains détiennent des droits d'appropriation ou des droits d'affectation des terres, d'autres n'ont accès aux ressources que par délégation de droit

[8] Gestion Locale Sécurisée
[9] Plans Locaux d'Occupation Foncière

d'exploitation, obtenus grâce à des relations sociales avec les premiers » (P. LAVIGNE-DELVILLE & al, 2001*)*.

« L'affectation des droits ne relève pas de l'application d'une série de normes précises, mais de négociations, à partir de principes généraux, selon une logique procédurale. » (CHAUVEAU, 1998).

« Cette dimension sociopolitique et procédurale est d'ailleurs au fondement de la flexibilité des normes foncières et de leur dynamisme » (CHAUVEAU, 1997).

« L'insécurité est le fruit de la compétition foncière et du flou sur les droits coutumiers qui en résulte. Mais les arrangements institutionnels locaux évoluent aussi. Les paysans ont de plus en plus recours au papier, à l'écrit, pour sécuriser les transactions » (P. LAVIGNE-DELVILLE & P. MATHIEU, 1999).

Il existe certes une insécurité juridique généralisée, parce que les droits locaux restent invariablement « illégaux » devant la loi. Il existe également une certaine précarité des droits délégués, qui peuvent être renégociés. Ils adoptent de plus en plus des transactions écrites pour sécuriser leurs droits sur le double registre local et administratif.

« Tout système de propriété est fondé sur un système d'autorité. Seule une autorité efficace garantit la mise en application effective et durable du tissu relationnel des droits et obligations réciproques qui fondent le système de propriété » (P. MATHIEU, 1996 : 41).

La multiplication des normes et la pluralité des instances rendent difficile une régulation foncière, au sens où une norme peut être contestée devant une autre instance. Une vision stratégique s'accommode de quelques innovations importantes voire indispensables pour une vraie paix sociale. Cette forme de reconnaissance permettra d'aménager des terres sans négociation préalable auprès de ceux qui croient détenir des droits fonciers.

Les arbitrages des notables sur les conflits ne doivent prendre en compte les critères locaux de légitimité, qui aident à attiser les rivalités. En cas de contestation d'arbitrage local, le recours à la justice est une procédure visant, en particulier à respecter aux principes avancés par l'Etat ; il se doit de généraliser la conservation numérique des titres fonciers.

Depuis 1990, les enjeux associés à la sécurisation foncière ont évolué. Les critiques acerbes visant la gestion cahoteuse du foncier, se font de plus en plus permanentes, à l'encontre des systèmes politiques centralisés ; les rencontres internationales, à l'instar du Cap Vert[10]. Le gouvernement garantit l'équité et sert

[10]La CONFERENCE REGIONALE DE PRAÏA sur la problématique foncière et la décentralisation du 20 au 24 juin 1994 qui met en exergue la gestion démocratique, participative et décentralisée, militent à orienter les principes d'action sur le foncier dans le sens d'une

de recours en cas de persistance de conflit. L'Etat doit prendre en compte la réalité du potentiel local, doit traiter les paysans producteurs en véritables partenaires dans les processus de répartition des tâches de gestion.

3. Securisation des pratiques et mobilisation du foncier

Il semble inadmissible et inconcevable de fixer une solution à la va-vite. Il faut tout d'abord se rendre à l'évidence qu'il existe selon l'Etat deux niveaux de sécurisation foncière : l'appropriation par le titre, généralement pour les citadins et les grandes propriétés au niveau des campagnes ; le certificat foncier pour les ruraux. Quelle que soit la manière pour les présenter ces deux niveaux ne sont pas équivalents, encore moins identiques. Il s'agira de les harmoniser et les unifier ou maintenir le statu quo. Il est nécessaire de sécuriser les ruraux en attendant la solution adéquate. A cela, l'assentiment forme des pratiques s'avère urgent.

D'autant que les procédures pour l'obtention de titre ressemblent à un parcours du combattant qui découragent même les plus hardis car la corruption reste aux aguets. Les bails emphythéotiques favorisent les entités riches et maintiennent la corruption à grande échelle.

La campagne malgache vit au rythme de chaque communauté. Souvent, on a tendance à sous-estimer ces ruraux qui se limitent du strict minimum, tant aussi bien au niveau des moyens de production que dans leurs besoins alimentaires. Malgré la course aux nouvelles technologies, au sens large, les ruraux de la région Sud-ouest ne se départissent du fameux et légendaire « lentement » « moramora ». La riziculture, les cultures du coton et du pois du cap laissent transparaitre cette difficulté de réaliser au mieux ce développement technique. En effet, que le SRA n'est pas encore adopté par la majorité des agriculteurs que les techniciens et chercheurs veulent imposer le SRI pour augmenter le rendement à l'hectare. La moyenne du rendement à l'hectare au Système de Riziculture Améliorée oscille autour de 3,5 tonnes ; celle du Système de Riziculture Intensive peut monter jusqu'à 5 tonnes.

3.1. Imposition de nouvelles pratiques et desacralisation des traditions

Les deux variétés de coton : acala et stoneville sont largement connues et répandues dans le mileu rural. La stoneville est la variété de coton pluvial que l'on cultive sur les « baiboho », tandis que la variété acala est cultivée sur les terres irriguées. La SAMANGOKY et la HASYMA ont délibérément opté pour l'inverse. Ils ont imposé la variété stoneville, malgré les protestations légitimes

décentralisation de l'État et du transfert de certaines de ses attributions aux instances locales.

des « cultivateurs-associés ». Cette imposition a été maintenue jusqu'à la dissolution de l'entreprise SAMANGOKY, en 1994.

Véritable produit de rente et d'exportation, le pois du cap de Madagascar, sinon de la région Sud-ouest a longtemps eu une réputation internationale pour sa qualité. Nous exportions essentiellement vers le Royaume-Uni[11]. L'Etat, au lieu de faire reprendre les recherches ont imposé la continuation de la culture, au niveau local. La mauvaise foi des exportateurs du moment a complètement ruiné la filière : en mélangeant les pois du cap encore non infestés avec ceux atteints du « mena maso ». Le résultat ne se fit pas attendre car le Royaume Uni s'est tourné vers d'autres pays.

La désacralisation des us et coutumes n'est pas un phénomène récent. La venue des missionnaires chrétiens depuis plus de 150 ans, dans le Sud-ouest a implicitement fait reculer l'animisme et les pratiques coutumières ancestrales. Ces pratiques reculaient mais ne disparurent pas totalement, loin s'en faut. C'est l'évolution d'un sacrifice pour remercier la nature qui a permis de maintenir la pérennité de ces pratiques. La place du monde surnaturel tient une place importante dans la culture de la région Sud-ouest. La croyance en l'existence d'un dieu créateur « zanahary » est réelle mais lointain. Aussi, les ancêtres protecteurs des descendants servent de médiateurs entre les vivants et le monde surnaturel. Les interdits ou tabous « fady » occupent une place prépondérante dans les milieux de productions.

L'arrivée des colonisateurs a apporté, incontestablement, des bienfaits dans le développement de la région. Mais qu'arrive-t-il à cette région qui ne prospère pas ? Si l'on s'en tient à des points de repère purement technique, les experts français ont préparé la SAMANGOKY vers les années 50, par des études et des essais multisectoriels afin de réaliser dans les conditions optimales l'aménagement hydro-agricole du périmètre du Bas-MANGOKY. Depuis sa création en 1961, jusqu'à la fin de la 4ème phase de sa réalisation, qui clôt les 10 000 Ha sur les 11 000 Ha prévus, la SAMANGOKY a mené pendant plus de 25 ans, des aménagements considérables, il faut en convenir sans tenir compte d'autres considérations, soit d'ordre social, soit anthropologique, soit ethnologique.

[11] Chef du service provincial de l'agriculture de Tuléar, en 1978, l'auteur a assisté à des exportations massives, sur plusieurs milliers de tonnes par an, car le service du conditionnement des produits à l'exportation était sous son autorité hiérarchique ainsi que le service de la protection des végétaux. En début des années 80, une défaillance génétique qui se manifeste par des taches rouges au niveau du hile de la graine, qui noircit à la cuisson a pénalisé le pois du cap. Ces taches rouges lui ont donné le sobriquet « mena maso » (pois du cap aux yeux rouges).

Les impressions des sages et des notables se sont faites « à posteriori » de toutes les bavures et des pitoyables résultats obtenus durant la période de vie de la société mixte. Faut-il considérer l'attachement aux forces chtoniennes comme un retour en arriere ? Le regard extérieur semble choqué à la vue de cette implication des ancêtres dans leurs activités actuelles. Mais pour mieux comprendre, ne faudrait-il pas revenir sur la vision de ces forces chtonniennes ? La culture traditionnelle du Sud-ouest interpelle fortement les humains sur le respect de la nature, et surtout de la terre. Un arbre voire un monticule peut servir de limite d'une propriété. La seconde peine ne se prononce pas sous forme de verdict mais se mesure à l'aune des malédictitons qui tombe sur sa personne ou à sa famille, lorsqu'il a été établi qu'il a contrevenu à l'encontre des ancêtres ou aux forces chtoniennes.

La terre appartient aux ancêtres, qui à leurs décès sont ensevelis sous terre mais que leurs vues se maintiennent en hauteur « ny razana ambany filevina saingy ambony fijery ». En aucun moment, un membre de la communauté n'ose transgresser les principes établis du temps des ancêtres qui consistent à demander leur bénédiction lorsqu'on entreprend une action nouvelle sur ces héritages fonciers reçus. Les reflexes scientifiques se limitent-ils aux causes évoquées auparavant, dont la principale consiste au mauvais choix de la variété cotonnière ainsi qu'à la mauvaise gestion de la société mixte, et qui ont jeté l'opprobre sur l'aménagement, d'où sa liquidation ? Quoiqu'il en soit, la désacralisation des traditions semble évidente et il n'est pas rare de constater que les jeunes, qui forment la majorité de la communauté, opèrent un changement radical de comportement vis-à-vis de l'indivision du territoire ancestral. Ces jeunes se marient et pactisent avec des groupes ethniques antérieurement rivaux des leurs et créent des zizanies internes au sein de leur propre groupe.

3.2. Difficile reconciliation des acteurs du developpement

Beaucoup d'efforts ont été engagés par les dirigeants successifs pour améliorer les conditions de vie de la population du Sud-ouest. Il faut convenir d'une part, que l'agriculture et l'élevage restent un secteur prioritaire de base. Les incitations pour la productivité ont eu des échos favorables auprès des acteurs du développement qui ont essayé d'atteindre au mieux leurs objectifs. Néanmoins, tous les résultats collectés semblent biaisés, car le système du service des statistiques ne paraît pas actualisé.

Malgré les chiffres mirobolants communiqués par l'Administration, notamment pour le riz : 12 tonnes/Ha, semblent difficilement réalisables à grande échelle. D'autre part, les produits agricoles du Sud-ouest pour être mieux valorisés (le paddy transformé en riz blanc et la fibre du coton séparée de sa graine) ont besoin d'usines de traitement (rizerie / décortiquerie pour le paddy

et égreneuse à coton avec séparateur de fibre). Lorsqu'un lien tenace se crée entre les paysans producteurs et l'agro-industrie, cette synergie peut réduire la pauvreté rurale. Il existe, alors, de fortes relations entre l'agro-industrie et la performance de l'agriculture en tant qu'instrument de développement. Cette agro-industrie dynamique et efficace stimule la croissance agricole.

Dans le cadre de leur développement en milieu rural, les efforts se sont souvent concentrés sur les interventions directes plutôt que sur l'amélioration de l'environnement du financement, qui pourrait pourtant avoir des impacts plus grands et plus durables. La raison en est que les responsables de l'agriculture ne sont pas aptes pour les questions relatives au climat de l'investissement, tandis que ceux chargés des finances n'ont qu'un intérêt limité pour les chaines de valeur des zones rurales. Le recours aux subventions en vue de promouvoir l'agro-industrie n'est plus accepté par les bailleurs de fonds car elles sont assimilées à des distorsions de marchés ne favorisent pas toujours pour autant le secteur agro-industriel axé sur la croissance. Les paysans-producteurs peuvent avoir quelque avantage dans l'augmentation de leur capacité à entrer dans les chaines de valeur.

La PRBM prend le relai mais ne dispose pas des latitudes de l'entreprise mixte. Elle s'implique de plus en plus dans des opérations et des travaux qui ne servent pas que leurs intérêts et leur survivance mais engendre également des bienfaits sociaux, qui profitent le plus souvent aux plus pauvres paysans producteurs. Ces activités peuvent prendre différentes formes selon les gains économiques qu'elles génèrent mais consistent principalement en des partenariats secteur public-secteur privé dont le moteur est le secteur privé.

Il s'agit de l'implication de l'association des Usagers de l'Eau dans la gestion des réseaux hydro-agricoles. Pour les deux périmètres, ce principe est valable et opérationel. Les programmes dégagent d'importants bénéfices pour les populations pauvres, tout en permettant à l'entreprise de réaliser la réhabilitation du périmètre. Dans une certaine mesure, les prêts du FAD constituent une bouée de sauvetage pour le perimètre du Bas-MANGOKY. Consciente de cette opportunité, la Fédération des AUE a pris sa responsabilité pour contribuer à la réhabilitation tout en gardant en conscience la fin de cette réhabilitation qui l'interpelle à la gestion pérenne de ce grand réseau hydro-agricole.

Il ne s'agit pas seulement de renouveler les infrastructures , mais et surtout savoir reconforter les ruraux par des présences sécurisantes en dehors des périodes électorales. En effet, lorsque le petit barrage d'Ambarinakoho a lâché, il aurait fallu venir constater cette véritable catastrophe pour plusieurs milliers personnes. En désespoir de cause, les plus vulnérables vendent leur moyen de travail, sans savoir que bientôt, leur barrage pouura de nouveau être opérationnel.

CONCLUSION

L'exercice d'encadrement agricole ne peut se réaliser à distance. Le technicien, avec ses instruments de démonstration se présente devant les cultivateurs, non en personnage hautain mais avenant pour se faire accepter. Il doit tenir des propos simples et à la portée de ses auditeurs. Les attitudes suffisantes seront proscrites. Les propos insufflant des décisions régaliennes ne marqueront pas ces rencontres. L'Etat montrera sa disponibilité à évoluer vers le consensus. Les ruraux ont longuement souffert de cet état de précarité et d'indigence. Les mauvais esprits diront qu'ils sont habitués à cette pauvreté et à cette situation de dépendance vi-à-vis de l'Etat, qu'ils peuvent continuer à subir davantage. Mais en tablant sur cela, c'est risquer l'éclatement de la paix sociale.

Si le titre ne parait pas être la panacée pour mettre les ruraux en phase de la réalité, il peut être évoquée une procédure différente qui donne une possibilité aux élus locaux et aux services décentralisés, de jouer le rôle d'interface de l'Etat, et que leurs décisions soient entérinées par l'Etat ou ses délégataires de pouvoir.

Les ruraux ne se sont jamais départis de leur qualité d'observateurs et de discernement : ils peuvent vous entendre sans vous écouter tout en faisant semblant d'acquiescer ou d'obtempérer tout en pensant le contraire. La vulgarisation a été ainsi pendant des décennies : les ruraux et et les techniciens vulgarisateurs n'ont pratiquement pas été au même diapason. Cette situation a été entretenue par les deux parties : les ruraux ayant peur de ne plus recevoir des moyens de l'Etat continuent à recevoir les conseils des encadreurs qu'ils appliquent peu ou prou ; les techniciens de crainte de recevoir des blâmes de leurs chefs hiérarchiques gonflent dans les rapports les rendements de production agricole.

Le cas du PNVA[12] est édifiant : après 3 ans passés dans la région de Bezaha, de Beadabo, de Betioky,pour vulgariser le SRI/SRA sont rentrés pratiquement avec des résultants au-dessous de la moyenne, mais jamais ils n'accepteront la réalité vécue par les paysans. Les solutions toutes faites n'existent pas, mais le plus important, c'est d'abord se faire accepter par des séances d'écoute et d'humilité.

Les ruraux restent sur le qui-vive, face au danger permanent d'accaparement de leurs terres. Ils ne participent plus à leur propre développement, celui de produire davantage, mais se limitent à leur subsistance, pour ne pas attirer l'attention des nouveaux riches en quête de nouveaux sols fertiles. Cette situation semble difficile à remédier, car la corruption est ancrée et se ramifie dans tous les secteurs de décision. L'Etat a un rôle prépondérant à remplir mais tarde à le faire car la machine administrative sera grippée si des

[12] Programme national de vulgarisation agricole

maillons sont enlevés sans de bonnes pièces de remplacement : le phénomène est généralisé.

Mais cela ne signifie pas un abandon par l'Etat de ses responsabilités régaliennes : « une telle subsidiarité implique au contraire que l'Etat assume toutes ses fonctions d'arbitre, de maître du jeu économique, de régulateur des activités, de contrôle des interventions et de leurs effets, et de planificateur des actions dans un souci d'aménagement du territoire. Au moment où les bailleurs imposent le « désengagement de l'Etat », les politiques de gestion locale des ressources n'impliquent pas moins d'Etat mais mieux d'Etat »

L'espace rural devient le théatre de joutes politiques qui permettraient aux dirigeants de réaliser une percée spectaculaire en matière de mise en confiance foncière des paysans producteurs. Les tenants du pouvoir semblent ne pas comprendre qu'ils sont les délégataires du pouvoir du peuple. L'Etat, pour rester dans une logique de paix sociale se doit de légiférer des textes réglementaires qui accommodent la modernité et le respect de la tradition. Ces actes juridiques facilitent des périodes de conciliation lors de la reconnaissance des droits de chacun, ce pour la garantie de ces droits et pour la justice. Dans un état de droit, où le risque de corruption est considéré moindre, des corps intermédiaires, intègres et compétents, tels que géomètres, topographes agissent sous le contrôle de services décentralisés au profit des ruraux. Ils maitrisent les procédures foncières, idoines et efficaces, valables pour le long terme, qui peuvent à tout moment être actualisées. L'Etat peut faire des formations professionnalisantes qui pourraient servir de fer de lance dans la généralisation des actions sécuritaires du foncier en milieu rural. Chaque filière devrait s'inspirer et se stimuler dans l'optique de méthodes simples, n'engageant que des dépenses modérées. Le temps viendra où ces méthodes seront améliorées grâce aux moyens alors disponibles. La patrimonialité reste mieux acceptée plutôt que la propriété.

« L'examen de l'expérience malgache, certes innovante, montre pourtant qu'elle demeure fragile et incomplète sur plusieurs points essentiels. » (Joseph COMBY, 2012). Ces faiblesses peuvent être corrigées si la volonté politique existe. Alors même que la réforme de 2005 affirmait l'unicité du droit de propriété, dans sa mise en œuvre pratique, le « certificat foncier » ne formalise qu'une propriété de seconde catégorie, toujours susceptible d'être remise en cause par des requérants mieux introduits. Les avancées de la recherche foncière, convergent vers une vision pragmatique de la question foncière.

Les nouvelles technologies (SIG) facilitent le repérage des parcelles dont les limites peuvent être discutées à l'échelle locale devant une photo satellite ou un plan en relief. La transmission des données recueillies sur le terrain est, en outre, quasi instantanée.

Les communautés villageoises doivent être informées de leurs droits. La société civile et singulièrement les organisations paysannes (OP) ont à cet égard un rôle de contre-pouvoir fondamental à jouer. Pour qu'il en soit autrement, il faudrait qu'une loi introduise uniformément un délai de prescription des recours, aussi bien pour les titres fonciers attribués par l'Etat que pour les certificats fonciers délivrés par les communes, afin qu'il devienne impossible de réactiver des vieux titres dont les bénéficiaires n'ont parfois pas donné signe de vie depuis quarante ou cinquante ans. En outre, jusqu'à maintenant, la sécurisation foncière est obtenue pour une procédure visant à faire taire les éventuels ayants droits évincés au nom de l'imprescriptibilité des titres. Autrement dit, le prix de la sécurité juridique des riches est l'insécurité des pauvres. Il serait sans doute plus acceptable que le titre foncier soit lui aussi accordé sous réserve du droit des tiers (avec un délai de prescription des recours) mais avec un système de garantie accordé par l'Etat, celui-ci se chargeant d'indemniser d'éventuels plaignants ultérieurs qui auraient gain de cause. Se résoudre à une sécurisation foncière à deux vitesses est donc inévitable.

Avant, il y avait toujours la pratique traditionnelle dirigée par les chefs coutumiers qui avaient la haute main sur tout ce qui touche le foncier dans leurs communautés respectives ; et il y avait aussi le régime foncier ordonné par l'Etat, et collationné dans les textes de force diverse : les lois, les ordonnances, les décrets, les arrêtés et enfin les plus diffusés avec application immediate les circulaires. En face donc, les ruraux retenaient leurs règlements collectifs par cœur, sans papier ou autre mesure ostentatoire. Les litiges même les plus sensibles sont réglés par des paroles et des poignées de main pleines de convivialité.

L'Etat utilise toujours les mêmes systèmes qui consistent à travailler dans les bureaux. Lorsque tout est au point, les chargés d'affaires distribuent les résultats des conciliabules et des traitements des dossiers : l'immatriculation par le titre , le cadastre, l'odoc, la prescription acquisitive, la propriété privée non titrée, la suppression de la présomption de domanialité, le transfert, la mutation, le déclassement, etc…Bref, tous étaient servis. Chacun trouvait son avantage et ses inconvénients. Mais lorsque viennent les disciples éclairés de Déméter ou de Cérès, ils ont tout chamboulé, en jouant aux catalyseurs, et en s'organisant par réseau pour mieux paraitre crédibles.

A Madagascar, ils ont prétendu trouvé une solution miracle en pompant l'argent de la banque mondiale, trop heureux des solutions à ce problème au crédit sans déposer son papier de garantie en hypothèque à la banque. A ce propos, dans le Sud-ouest la BNM avait octroyé des crédits aux agriculteurs mal encadrés des avances sur produit. Le résultat était prévisible : la banque n'a pu récupérer son argent. Depuis c'est la méfiance et le refus absolu de toutes les

banques pour les ruraux sans titre. Aussi en revenant aux disciples de Déméter, ils sont arrivés à faire adopter des lois dont la plus étrange est celle 2006-031 du 18 octobre 2006 fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée. Au lieu du duplicata du titre véritable, on distribue un certificat foncier, dont la portée est simplement de l'arnaque.

L'article 17 est sans équivoque : ce papier peut tout servir sauf à l'essentiel car contestable. On dénigre à tout va le régime traditionnel, alors que le certificat foncier est inopérant et un trompe-l'œil. Sur un plan général, ces quelques années de recherche nous ont permis de se faire un véritable état des lieux en matière foncière. Il existe plusieurs dizaines d'auteurs touchant le foncier. Depuis les années 90, et surtout en I998, la fièvre s'est emparée de ce microcosme. Il existe plusieurs raisons évidentes que nous tairons.

Notre analyse est corroborée par la situation actuelle : tout ce qui touche le foncier semble avoir été dit, écrit et discuté. Il apparait évident qu'il existe des courants de pensée. Les uns sont pour la reconnaissance des pratiques coutumières et cautionnent les ruraux. D'autres se montrent farouches défenseurs du modernisme et statuent absolument pour le système du droit positif du foncier. Certains, qui semblent opportunistes, se placent au milieu « mi-figue mi-raisin » tout en assénant parfois des critiques style pirouette comme pour signifier leur existence en cas de besoin. Le dernier courant, plus limpides apparemment, ils admettent l'application des deux formes vers le commensalisme.

Mais le résultat est là : la situation piétine. Qui a trouvé la panacée ? Nous estimons que le phénomène de deux niveaux de sécurisation foncière à Madagascar est inique. Il faut surtout connaitre pour comprendre et bien comprendre la mentalité des ruraux pour apprécier. Jusque là, il faut établir la confiance et la consolider avec les ruraux de manière réciproque. Ils se sentiront en sécurité, produiront mieux et davantage. Quant à la sécurisation foncière véritable, en connaissance de cause, agir à tous les niveaux requièrent du temps pour uniformiser la panacée.

Des bruissements d'espoir se font entendre : comme il est question de refaire une opération de 5 000 titres dans le projet PRIASO, ce sera une opportunité pour connaitre leur ressenti en recevant ces documents de sécurisation fournis par l'Etat et financés par le FAD.

L'émergence d'aménagements d'espaces rizicoles intégrés dans l'environnement des ruraux sera un processus à observer et à accompagner sur le long terme. L'espoir de cette émergence normalisée et sécurisée deviendra un processus vital pour le développement régional sur le long terme.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

CHAUVEAU J.P. & al. (1998). Le plan foncier rural en Côte d'Ivoire. In : Lavigne-Delville Philippe. Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité. Paris : Karthala, p.553-582.

Edvin FAGERENG & Mareline RAKOTOMAMONJY. (1963). Tantaran'ny firenena Malagasy. Edisiona Salohy, p31-35.

LAVIGNE-DELVILLE P. (1998). Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques légitimité et légalité, 744 p. Ed. Scientifique, Karthala, Coopération française, Paris.

LAVIGNE-DELVILLE P. & al. (2001). Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement, 128p. GRET, Paris.

LAVIGNE-DELVILLE P. (2002). Comment les réformes foncières peuvent-elles contribuer à la réduction de la pauvreté ? In : Politiques et approches pour la réduction de la pauvreté en pratique : Forum Européen sur la Coopération pour le Développement Rural, Agropolis, Montpellier, France, 4-6.

MATHIEU P. (1991). Évaluation de la perception des associations des usagers de l'eau pour leurs membres, et diagnostic sur l'évolution des AUE. Mission socio -organisation, Louis Berger International 62p.